

A Lévis, la bataille fait rage depuis déjà une dizaine de jours.

C'est que les vendeurs de boisson avaient à peine renouvelé leurs demandes de licences au Conseil de Ville qu'un bruit se répandit qui fit s'agiter toutes les cruches : un des vicaires, M. l'abbé V.-Ed. Lavergne, fort de l'appui de son curé, Mgr F.-X. Gosselin, prenait l'initiative de faire signer des requêtes en opposition à de telles demandes.

Les débitants d'alcool, voyant venir la ruine de leur industrie, commencèrent dès lors leur campagne habituelle de mensonges, de calomnies, d'intimidation, de chantage et de corruption.

A les entendre, leur commerce fait la prospérité de Lévis ; il est indispensable pour le service des voyageurs ; il empêche de plus grands désordres ; il est une source de revenus considérables pour la ville et diminue la quotité des taxes de chacun dans une mesure incroyable, etc. . . .

Et l'Hospice de St-Joseph de la Délivrance qui devra fermer ses portes si le commerce de liqueurs s'en va de Lévis !

Eux disparus . . . c'est la ruine, quoi ! Il ne restera aux braves gens de Lévis qu'à se faire mendiants.

De telles prétentions ne sont pas nouvelles. Le malheur pour ces messieurs, c'est que les expériences faites partout : à Montmagny, à Fraserville, à Lauzon, à Thetford, leur donnent sur ce point un démenti formel.

Les autres raisons employées pour amener les électeurs à soutenir les contre-requêtes qui circulent en ce moment sont de même force. A part les distributions de « whisky », de pommes « fameuses », de bonbons et de cadeaux, il y a l'argument théologique : l'abbé Lavergne serait coupable gravement de les « avoir pris à la gorge » et l'argument d'autorité : Mgr l'Archevêque de Séleucie aurait déclaré à M. le maire qu'il réprovoque la campagne entreprise par les tempérants de Lévis !!

Dimanche, au prône de l'Église de Notre-Dame, Mgr F.-X. Gosselin a donné lecture d'une lettre de son Éminence le Cardinal Bégin qui coupe court à tous ces racontars imbéciles.

Le Cardinal Bégin se dit heureux de voir ce qui se passe à Lévis contre le commerce des liqueurs. « J'espère, ajoute-il, que ma paroisse natale va enfin s'en débarrasser » (de ce commerce). Puis, il bénit les efforts de ceux qui font la lutte et leur promet le secours de ses prières.

Inutile, donc, d'aller « interviewer » Son Éminence.

C'est le 28 décembre que le Conseil de Ville de Lévis prendra connaissance des désirs des débitants de liqueurs et de ceux des citoyens.

Il y a lieu d'espérer, malgré tout ce travail mauvais que pas une licence ne pourra être accordée à Lévis pour l'année 1915, et cela bien contre les vœux de certains échevins.